



**PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Exercice 2021



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

1. Présentation générale
2. La ventilation entre communes du Territoire
3. La dotation forfaitaire
4. Les dotations de péréquation
5. L'information aux communes

1. Présentation générale

- Pour la 4ème année consécutive, le montant de l'enveloppe globale de **DGF est stable : 26,7 Mds€**, dont 18,3 Mds€ pour le bloc communal.
- Dans le Territoire de Belfort, **la DGF des communes (25 301 266€) se stabilise en 2021** après plusieurs années de baisse :

	Evolution 2013-2017	Evolution 2017-2021	Evolution 2020-2021
Evolution de la DGF (€)	-18,1 %	-0,7 %	+0,1 %
Evolution de la DGF par habitant			+0,5 %

- **La DGF des EPCI à fiscalité propre (15 024 844€)** est en légère baisse en 2021 (-1,2%) mais augmente dans 2 EPCI sur 3.

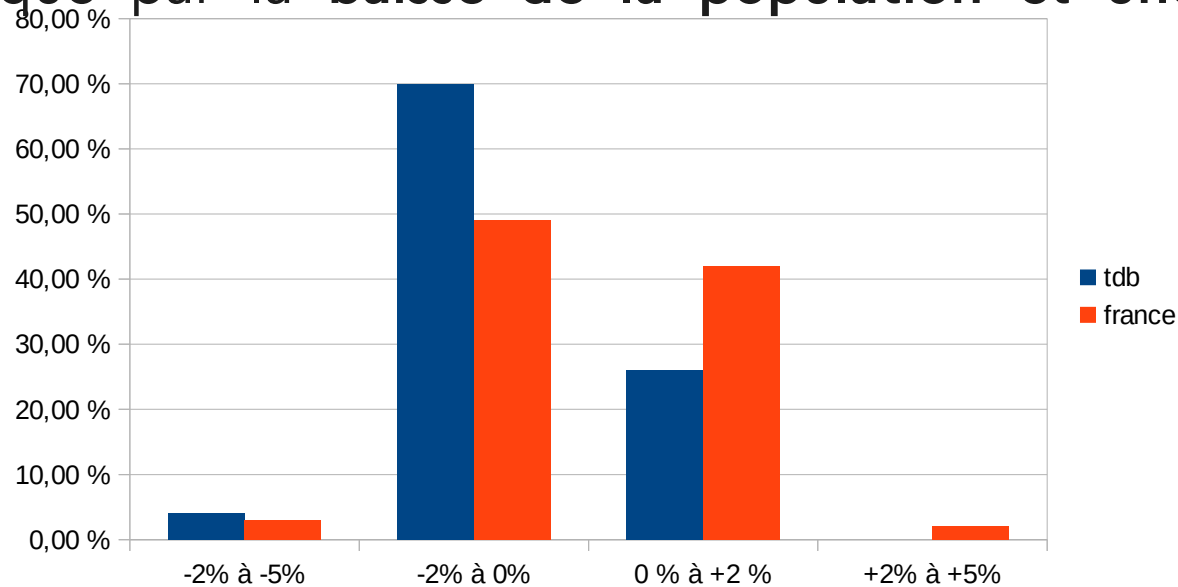
1. Présentation générale

- La DGF représente en moyenne **18,0 % des recettes de fonctionnement des communes** du Territoire de Belfort (15 % en France entière).
- Elle représente également **23,6 % des recettes de fonctionnement des intercommunalités** du Territoire de Belfort (22 % en France entière).
- Le montant de DGF par habitant des communes du Territoire de Belfort (**173€**) est plus élevé que la moyenne nationale (165€).

2. La ventilation de la DGF entre communes du Territoire de Belfort

La majorité des communes (70%) connaît une baisse modérée de leur DGF

- Cette baisse est inférieure à 2 % des recettes de fonctionnement
- Elle s'explique par la **baisse de la population** et une **péréquation accrue**.



3. La dotation forfaitaire (DF)

- La **dotation forfaitaire (13 783 842€)** est la principale composante de la DGF des communes du Territoire de Belfort. Elle est **en baisse de 2,68 % en 2021** (représentant 0,3 % des recettes de fonctionnement).
- La baisse de la DF en 2021 s'explique à hauteur de 18 % par la **baisse de la population** (-0,4 % dans le Territoire de Belfort).
- Elle s'explique à hauteur de 82 % par le **mécanisme d'« écrêtement »**, calculé en fonction de la taille de la commune et de sa « richesse fiscale » ou potentiel fiscal (+2,7% dans le Territoire de Belfort).
- L'écrêtement vise à réduire progressivement le poids de la composante historique DGF au profit des dotations de péréquation.

3. La dotation forfaitaire (DF)

78 % des communes du TdB constatent une baisse de leur DF

- 8 communes enregistrent une baisse de leur DF égale ou supérieure à 30 %.
- Cette baisse représente **moins de 1 % de leurs recettes de fonctionnement.**
- 3 communes ont une DF nulle en 2021 (2 en 2020).

4. Les dotations de péréquation (DSR, DNP, DSU)

- Les dotations de péréquation des communes (**11 517 424€**) sont la deuxième composante de la DGF des communes ; elles sont **en hausse de 3,6 %** (0,3 % des recettes de fonctionnement).
- Cette hausse est **financée par l'écrêtement** de la dotation forfaitaire, bénéficiant de la politique de solidarité en faveur des communes disposant des ressources les plus faibles.
- Leur ventilation est établie en fonction de critères de ressources et de charges (potentiel financier, revenu des habitants, effort fiscal, etc.).

4. Les dotations de péréquation (DSR, DNP, DSU)

100 % des communes du Territoire de Belfort sont éligibles à une dotation de péréquation.

61 % des communes connaissent une hausse des dotations de péréquation en 2021 (65% en 2020).

39 % des communes ont constaté une baisse de leurs dotations de péréquation (35 % en 2020).

- La baisse de dotations de péréquation de ces communes représente **moins de 1 % de leurs recettes de fonctionnement.**

4. Les dotations de péréquation (DSR, DNP, DSU)

- **La dotation de solidarité rurale** : composée de trois fractions (bourg-centre, péréquation et cible), elle concerne toutes les communes sauf Belfort, dont 71 enregistrent une hausse et 29 constatent une baisse.
- **La dotation de solidarité urbaine** : seule la ville de Belfort est éligible à cette dotation (+ 3 % en 2021).
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : 35 communes sont éligibles en 2021, du fait d'un potentiel financier inférieur de 5 % et d'un effort fiscal supérieur à la moyenne de leur strate ; 26 d'entre-elles enregistrent une baisse de leur dotation et 5 communes constatent une hausse, dont Belfort (+ 38%).

Les dotations de péréquation des EPCI à fiscalité propre

- Comme pour les communes, la composante « historique » des dotations des intercommunalités (**dotation de compensation : 11 371 509€**) est en **baisse (-2,0 %)**, partiellement compensée par les dotations de péréquation (**dotation d'intercommunalité : 3 653 335€**), en hausse (+1,3 %).
- Conformément à la réforme engagée depuis 2019, la péréquation **bénéficie aux intercommunalités rurales** :

	GBCA	CCVS	CCST
Evolution de la DGF	-1,6 %	+3,6 %	+0,3 %
<i>Dont dotation de compensation</i>	-2,0 %	-2,0 %	-2,0 %
<i>Dont dotation d'intercommunalité</i>	-0,5 %	+9,5 %	+10,2 %



PRÉFET
DU TERRITOIRE
DE BELFORT

Liberté
Égalité
Fraternité

5. Information des collectivités territoriales sur la DGF 2021

- Comme chaque année, l'ensemble des composantes de la DGF est mis en ligne sur le site du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales depuis le 2 avril dernier.

<http://www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr/consultation/accueil.php>

- L'arrêté ministériel et son annexe portant notification des attributions individuelles au titre de l'année 2021 seront publiés au Journal Officiel courant du mois de juin prochain.
- La fiche individuelle contenant l'ensemble des données physiques et financières de la DGF 2021 vous sera adressée dès leur édition par la DGCL au début du second semestre.

5. Information des collectivités territoriales sur la DGF 2021

A votre écoute :

- Préfecture du Territoire de Belfort – *Pôle des collectivités territoriales et de la démocratie locale* –
corinne.fusie@territoire-de-belfort.gouv.fr 03 84 57 15 85 et
aline.prillard-faivret@territoire-de-belfort.gouv.fr 03 84 57 16 74